

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 AVRIL 2014

Au cours de sa séance du 08 avril 2014 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **procédé à l'élection des délégués du Conseil Municipal à deux syndicats intercommunaux :**

- Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne : Mme MATHIAS et M. ZIEGLER
- Syndicat Mixte Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin : Mme HECKEL et M. SCARPELLINI

➤ **désigné le représentant de la commune au sein de la commission d'évaluation des transferts de charges de la communauté d'agglomération de METZ-METROPOLE :** Mme MATHIAS

➤ **désigné son conseiller délégué à la défense :** M. ZIEGLER

Il est l'interlocuteur privilégié pour la Défense dont il reçoit une information régulière, sa tâche étant de s'impliquer dans la réserve citoyenne et de s'occuper du recensement militaire.

➤ **constitué cinq commissions communales permanentes et élu ses représentants dans chacune d'elles :**

- Commission des finances, de l'urbanisme et des travaux : le Vice-Président est M.HOCHSTRASSER, 1^{er} Adjoint.
L'ensemble des membres du Conseil y siègera.
- Commission de l'environnement et de cadre de vie, de la gestion du patrimoine, des fêtes et cérémonies, des personnes âgées et à mobilité réduite : le Vice-Président est Mme HECKEL, 2^{ème} Adjoint.
Membres titulaires : Mme ANTON, Mme PIESTA, M. HOCHSTRASSER
Membres suppléants : Mme BODIN, M. BELLO, M. GERNEZ.
- Commission des affaires scolaires et périscolaires : le Vice-Président est M. LASSALAS, 3^{ème} Adjoint.
Membres titulaires : Mme DORNIER, Mme TANCHOT, M. SCARPELLINI
Membres suppléants : Mme BODIN, Mme ANTON, Mme PIESTA.
- Commission des affaires culturelles, jeunesse et sport et vie associative : le Vice-Président est M. LASSALAS, 3^{ème} Adjoint.
Membres titulaires : Mme TANCHOT, M. ZIEGLER, M. SCARPELLINI
Membres suppléants : Mme PIESTA, M. BELLO, M. DEFLOIRINE
- Commission de la communication, des relations publiques, de l'intégration et de la vie de quartier : le Vice-Président est M. LASSALAS, 3^{ème} Adjoint.
Membres titulaires : Mme HECKEL, Mme TANCHOT, M. GERNEZ
Membres suppléants : Mme DORNIER, Mme PAUL, M. ZIEGLER

➤ **élu les membres du Conseil qui siègeront à la commission d'appels d'offres :**

Cette commission est composée du Maire, Président, Mme MATHIAS, de trois membres titulaires, M. DEFLOIRINE, M.ZIEGLER, M. HOCHSTRASSER et de trois membres suppléants, Mme ANTON, M. BELLO, M. SCARPELLINI.

➤ **élu les membres de la commission des logements communaux :**

Mme MATHIAS, Président, Mme TANCHOT, Mme HECKEL, Mme PAUL.

➤ **élu ses représentants au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :**

Le Maire est président de ce Conseil d'Administration constitué également de 3 conseillers municipaux et de 3 membres extérieurs nommés par le Maire après consultations d'organismes sociaux. Les 3 conseillers élus sont M. HOCHSTRASSER, Mme TANCHOT et M. BELLO.

➤ **délégué au Maire trois de ses attributions :**

- Délégation de pouvoir pour tous les actes relatifs aux marchés publics qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Délégation relative à l'exercice du droit de préemption urbain : à chaque vente d'un bien concerné, il faut purger le droit de préemption de la commune.
- Délégation d'ester en justice au nom de la commune : mise en place dans un souci d'efficacité liée à une grande réactivité nécessaire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune des actions intentées contre elle en matière civile, pénale et administrative.

.../...

➤ **fixé les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes au taux maximal prévu au Code Général des Collectivités Territoriales.**

Le quatrième Adjoint ayant démissionné de ses fonctions tout en restant conseiller municipal, il a été décidé que la municipalité resterait constituée du Maire et de Trois Adjointes. L'enveloppe globale du montant des indemnités n'augmente pas par rapport au précédent mandat où les indemnités des Adjointes étaient plafonnées à 75 % du montant maximal alors qu'il y avait quatre Adjointes.

➤ **institué le droit à la formation des élus et fixé le montant annuel de ces dépenses.**

➤ **créé un poste d'agent contractuel de 12 mois au tableau des emplois.**

Une personne a été embauchée il y a deux ans dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi pour renforcer le service technique. Donnant satisfaction et étant motivé et intéressé par son travail, il est envisagé de conserver cet agent définitivement d'abord en qualité de contractuel avant d'entamer la procédure de titularisation. Lors de son arrivée, il a en fait comblé le départ d'un titulaire muté dans la région de Sarrebourg.

➤ **autorisé la signature d'un contrat de balayage de la voirie communale.**

Six passages sont prévus par an au prix unitaire de 505 € TTC pour les 21,362 km de voirie.

➤ **accepté la prise en charge des frais d'arpentage suite à l'acquisition d'une parcelle de 2 centiares rue du Pré Pierron.**

➤ **autorisé la signature d'un avenant à la convention pour l'accueil périscolaire.**

La convention en cours signée avec l'association « Accueil et Loisirs PLESNOIS » a pris effet le 01 septembre 2011 pour cinq ans, soit jusqu'au 31 août 2016. L'avenant porte sur la réévaluation de la participation financière annuelle de chaque commune. Pour SAULNY, celle-ci passe de 4902 € à 5750 €.

➤ **élu en qualité de représentant de la commune à l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) Monsieur Maurice HOCHSTRASSER.**

➤ **adopté une motion concernant les rythmes scolaires.**

Les communes de NORROY-LE-VENEUR, PLESNOIS et SAULNY ont adressé le 31 janvier 2014 aux services départementaux de l'éducation nationale leurs vœux concernant les horaires à mettre en place à la rentrée de septembre 2014 dans le cadre de la Loi des rythmes scolaires. Etant mi-avril et n'ayant toujours pas de réponse quant à cette proposition, le Conseil Municipal juge le temps restant jusqu'à fin juin trop court pour une mise en place correcte du Projet Educatif Territorial et demande à continuer de fonctionner en semaine de 4 jours, à l'instar d'ailleurs des établissements scolaires privés.

Le Maire lève la séance à 21 heures 15.

Le Maire,

Arlette MATHIAS